

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 12 Juin 2025

Date de la convocation : 03 juin 2025

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LAVALLEY Bruno, LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie

Absent excusé : M BLOT Marc-Antoine, pouvoir donné à M LESAULNIER Jean-Louis

Absent : Mme ENDELIN Mylène,

Secrétaire : M COLLART Bernard

Approbation du compte-rendu du conseil du 16 mai 2025

Remis préalablement à la réunion, le compte-rendu n'a pas donné lieu à d'éventuelles remarques et a été approuvé à l'unanimité.

Etude des demandes de subventions 2025

De nombreuses demandes de subventions sont parvenues en mairie. Après étude de celles-ci, il a été accordé les subventions suivantes :

- Association Don du Sang Coutances : 50 €
- Association Parents Elèves du RPI : 200 €
- Banque Alimentaire Manche : 100 €
- Amicale des Aînés Hauteville la Gd : 200 €
- Comité des Fêtes Hauteville la Gd : 550 € fléchés de la façon suivante (400 € en fonctionnement exceptionnellement plus élevée suite à un vol 2024 et 150 € pour l'organisation arbre de Noel)
- FCM 15 Chasse : 200 €
- UNC Hauteville : 400 € montant plus élevé, car non demande 2024 et accueil de la manifestation intercommunale en juillet 2025
- Ligue contre le cancer : 50 €

En y ajoutant une précédente subvention accordée d'urgence (250 € en direction de Mayotte), la totalité de l'enveloppe votée lors du BP (2000 €) est consommée.

Programme de voirie 2025 - Etude devis bitumage chemin et lotissement

3 entreprises de TP avaient été sollicitées (COLAS , PIGEON et POISSON) et ont remis leurs offres pour chaque lot proposé. Après étude des différentes propositions chiffrées et analyse des devis, et après en avoir délibéré, le conseil retient l'offre COLAS, entreprise mieux-disante pour l'ensemble des ouvrages proposés :

- Chemin de La Cardonnière : 16 348.44 € TTC (13 623.70 HT)
- Chemin de L'Hotel Godefroy : 14 882.76 TTC (12 004.80 HT)

- Chemin du Moulin de Pipey : 13 730.76 € (11 442.30 HT)

Soit un total de **44 961.96 € TTC**.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces opérations au cours de l'année 2025.

Toutefois, l'ensemble de ces opérations s'avère supérieur à la ligne de crédit initialement votée lors de l'établissement du budget primitif 2025 (40 000) du budget général. Il est donc nécessaire de prendre une délibération modificative afin de créditer en section d'investissement en faveur du compte 2152 installations de voirie de + 5000 € supplémentaire pour le porter à un montant de 71 218.56 € (restes à réaliser inclus) en contre partie du compte de fonctionnement 615231 – voiries (-5000) le ramenant ainsi à 32 766.18 €. Le conseil délibère favorablement pour la mise en place de cette décision budgétaire modificative.

Il sera également proposé aux riverains souhaitant profiter du passage de l'entreprise pour l'aménagement de leurs entrées particulières à leurs frais comme lors des programmes passés.

Concernant la finition de la voirie dans le lotissement Altavilla (budget lotissement), le conseil retient également la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 14 897.40 € TTC (12 414.50 HT) la plus avantageuse parmi les 3 entreprises sollicitées.

Organisation transfert mairie au 16 Lotissement Altavilla

Le transfert s'opérera progressivement au cours du mois de juillet après la réalisation de reprise des peintures prévue fin juin. Des rayonnages seront installés dans la pièce extérieure afin d'y disposer les archives. Il sera nécessaire d'opérer le transfert du mobilier, la pièce située à gauche accueillera le secrétariat, la seconde pièce à droite sera le bureau du maire et la grande pièce centrale est prévue pour l'accueil de la salle de conseil et de mariages.

Retour sur PLUi

Un retour rapide est effectué sur la conférence des Maires qui s'est tenue à Gratot le 20 mai où un point a été fait sur les évolutions précédant l'arrêté de Plui à prendre en conseil communautaire le 25 juin. Les observations formulées lors des rencontres communales seront-elles prises en compte ?? La présentation rapide n'ayant pas permis d'obtenir l'information notamment quant à la réserve foncière retenue par le futur PLUi sur notre territoire.

Questions diverses :

- Le renouvellement du mobilier extérieur de la salle des fêtes (bancs et tables) est nécessaire compte tenu de leur détérioration. Il est décidé de se renseigner près de structures locales (Agrial, Espace Emeraude) plutôt que par correspondance ou des sites éloignés.
- L'entreprise POISSON TP a fait parvenir un devis pour l'aménagement de la voirie et de la PMR devant le commerce. Celui-ci semble incomplet, la signalisation spécifique

à la PMR n'étant pas chiffrée. Celui-ci devra donc être corrigé avant validation et le calendrier d'intervention devra être défini.

- Une manifestation de convivialité est prévue le vendredi 4 juillet à partir de 17h30 avec les enseignants, le personnel et les élus afin de marquer la fin de l'année scolaire et le début des vacances.